



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Alhidn, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Alhidn, association nationale marocaine dont la mission consiste à promouvoir la femme, à protéger l'enfance et à soutenir la famille et qui est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, se félicite de la tenue de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme sur le thème des services publics et des infrastructures durables aux fins de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. L'association réaffirme l'importance de la protection sociale en tant que droit fondamental garantissant la dignité humaine et en tant que moyen de réaliser la justice sociale, l'autonomisation et la lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

L'association nationale Alhidn met l'accent sur le caractère interdépendant de la protection sociale, de l'égalité des sexes et de l'accès aux services sociaux et publics.

Étant donné que la protection sociale, telle que définie par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, se constitue de politiques et de programmes visant à réduire la pauvreté et la précarité et à aider les personnes à mieux gérer les risques économiques et sociaux, l'autonomisation économique et sociale des femmes en est un des éléments fondamentaux. Ainsi, il faut s'employer à créer ou à renforcer des systèmes de protection sociale complète tenant compte de la problématique femmes-hommes afin que les besoins et les priorités des femmes soient intégrés aux programmes et aux politiques, compte tenu des divers rôles que celles-ci jouent au sein de la famille et à l'extérieur.

L'association Alhidn appelle à investir davantage dans les programmes et politiques sociaux et d'en élargir le champ au-delà des réseaux de sécurité et des instruments d'aide et à mettre l'accent sur la nécessité de faciliter l'accès des femmes à ces services et d'accorder une attention accrue à la famille dans les systèmes de protection sociale en général.

---